



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

## Département formation

GRPG Formation  
102 Avenue Philippe Auguste, 75011 Paris  
Représenté par Mr GRANDIOU André Paul, en sa qualité de  
Président Tél : 01 44 64 85 85  
Mail : [formation@grpg.fr](mailto:formation@grpg.fr)  
Numéro de Siret : 482 760 733 000 30  
N° de déclaration d'activité : 11753980275

### APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES-OPPOSABILITE :

Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente à exclusion de tout autre document. Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle et écrite figurant sur la convention de formation et/sur l'offre commerciale approuvée devenue ferme et définitive, prévaloir contre les conditions générales de vente. L'exécution de toute prestation par le Prestataire implique de la part du Client l'acceptation des présentes conditions générales, et la renonciation à ses propres conditions générales d'achat. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au Prestataire, quel que soit le moment où elle a pu être portée à sa connaissance.

### PASSATION DES COMMANDES :

Tous nos prix sont indiqués net de taxes. [Exonération de TVA article 293B du Code Général des Impôts.](#)

Toute prestation commencée est due en totalité quand bien même le client ne participerait pas à l'ensemble de la prestation. Chaque commande du Client est précédée d'une offre gratuite, établie par le Prestataire, sur la base de la nature de la prestation, sa durée, son lieu et le nombre de participants. L'offre adressée par le Prestataire au Client, par courrier électronique, précise notamment : le montant net à payer, les modalités de détermination du prix de la prestation, la date de rédaction de l'offre, le nom et l'adresse des parties, le n° RCS, la désignation du service, les frais de déplacements éventuels, la durée et la date de la prestation.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner par retour de mail au Prestataire l'offre signée sans aucune modification, avec la mention « Lu et approuvé /bon pour accord ».

A défaut de réception de l'acceptation de l'offre, le Prestataire se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

A défaut de confirmation de sa commande selon les modalités définies ci-dessus dans un délai d'un mois à compter de la date d'envoi de l'offre, ces dernières seront réputées caduc.

## **PREUVE :**

Aux fins de la preuve de l'existence de cette acceptation de l'offre, le Client admet de considérer comme équivalent à l'original et comme preuve parfaite, le courrier électronique, la copie et le support informatique.

## **CONFIDENTIALITÉ :**

Le Prestataire s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet. Le Prestataire et le Client s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par le Prestataire au Client. Le Prestataire s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les prestations, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les participants.

## **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :**

L'ensemble des documents de présentation, contenus et supports quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par le prestataire pour assurer la prestation ou remis aux participants constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et tout participant s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès du Prestataire. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

## **DESRIPTIF DE L'OFFRE :**

Les contenus de la prestation, tels qu'ils figurent sur l'offre, sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau ou de la dynamique des participants.

## **ANNULATION, ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE PRESTATION :**

Toute prestation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par le Prestataire. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation du prestataire distingue le prix correspondant aux heures effectivement passées et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la prestation. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement au prestataire.

## **POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL :**

Le traitement des données à caractère personnel recueillies est réalisé conformément aux exigences du RGPD. Pour toute information complémentaire sur le sujet nous vous invitons à contacter notre référente : M GRANDIOU André Paul via mail : [ap.grandiou@grpg.fr](mailto:ap.grandiou@grpg.fr) et à demander notre Politique de Protection des Données à caractère personnel.

## **RESPONSABILITE ET FORCE MAJEURE :**

Dans le cadre de ses prestations, le Prestataire est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de son Client. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable à l'égard de son Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant, les grèves ou conflits sociaux externes au Prestataire, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Prestataire.

Dans de telles circonstances, le Prestataire préviendra le client par voie de mail écrit, notamment par message électronique, dans les 24 heures de la survenance des événements, le contrat liant le Prestataire et le client sera alors suspendu de plein droit et sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'évènement. Si l'évènement devait durer plus de trente jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par le Prestataire pourra-être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puissent prétendre à l'octroi de dommages intérêts Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé réception dénonçant ledit contrat de vente.

En cas d'annulation d'un rendez-vous par le consultant, le prestataire devra repositionner la séance manquée avec son bénéficiaire.

**MODALITÉS DE PAIEMENT :** Sauf conditions particulières spécifiées dans l'offre, les factures s'entendent établies net, sans escompte et payables à réception de la facture. En cas de paiement par chèque ou virement bancaire en provenance de l'étranger, l'intégralité des frais de change ou bancaires donneront lieu soit à une majoration forfaitaire précisée sur la convention de formation, soit à une refacturation intégrale au Client. En cas de retard de paiement, les prestations en cours pourront être interrompues de plein droit jusqu'au complet paiement et le Client sera redevable, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, d'intérêts de retard calculés au taux d'une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur appliqué au montant de la facture considérée.

## **ATTRIBUTION DE JURIDICTION :**

A défaut de règlement amiable d'un litige, tout différend au sujet de l'application du présent contrat et de son interprétation, de son exécution et des contrats conclus par la société GRPG Formation SAS, ou au paiement du prix sera porté devant le tribunal de commerce du siège de la société GRPG Formation SAS quel que soit le lieu de la prestation et du paiement et le mode de paiement.